

LES PERSONNES AGEES ET LE DROIT INTERNATIONAL

Jérôme Benzimra-Hazan

Secrétaire Général du Centre de recherche sur les droits de l'homme et le droit humanitaire (CRDH)
Université Panthéon-Assas (Paris II)

Résumé. L'âge est appréhendé par le droit international sous d'infinies facettes, autant que la personne âgée voit à mesure du temps lui échapper les droits qu'elle a d'abord comme personne : discrimination, protection, assistance, état de faiblesse, abus de faiblesse, violences, pauvreté, déclassement social, isolement, droit du travail, conflits, guerre, etc. Sur tous les fronts, les droits comparé, européen, international, humanitaire, cherchent par autant de textes et autres campagnes à sauver ou restaurer la dignité du sujet âgé. Cela fait-il de ce dernier une « catégorie » pour autant ? Ne sommes-nous pas bien plutôt, à terme (incertain), tous concernés ?

1. Le temps inégal. En concevant ces pages, qui tournent autour du temps, vous en les découvrant de votre côté du miroir, nous tous ensemble en un seul mouvement, c'est irrémédiable (sauf inversion de dernière seconde), et fatal (la pauvre fin, on la connaît et répète depuis le début), mais au fond au moins égal (et non discriminant), apparemment, dès lors qu'on commence à respirer (ensuite le spectre et ses risques d'inégalités s'élargit) : on vieillit.

Qui même pourrait prétendre connaître un être qui ne fût ni « âgé » ni concerné, touché dans sa chair et dans ses os, par le vieillissement ? Pour tous le même voyage, la même embarcation : pour chacune (chacun) un stade, un degré différent. Et une façon surtout de prendre le vent naturellement inégale.

2. Le droit. Vivre c'est mourir – un peu et de peu en peu. C'est ce depuis trop longtemps on dit. Alors que c'est d'abord *vieillir*, ce nous semble, vivre.

Vaguement le droit s'intéresse à la vie et même à la mort, aux extrêmes de nous donc : les « personnes âgées » ne seraient-elles donc pas, encore, dans la réalité du milieu, la vie même ? Déjà donc dans la mort, en droit ? La *vieillesse* ne serait-elle qu'un prélude réducteur, juste comme la préparation à la mort – cette Dame infinie qu'on ne saurait voir sans pouvoir oublier ni voir, dos derrière, qu'on va vers elle en marchant ?

Il y a ainsi les « *personnes âgées* » : mais il y a en attendant, sur la route, le vieillissement même.

3. Le futur. Vue ainsi, la vieillesse a de l'avenir. Certes le temps rend plus vieux, mais en attendant l'hiver dure. On dit encore – les idées courtes courent vite, surtout dans la dernière ligne droite – que l'avenir serait aux enfants. Et tous en chœur de s'intéresser à leurs petits droits délicats ou à nos devoirs majeurs envers ces derniers issus de nous. Tout cela parce qu'ils auraient croit-on plus de temps devant eux, ou derrière ou après nous. Cela, on verra. Mais déjà, l'avenir (le temps) n'est-il pas d'abord au temps, et aux personnes qui, à l'autre extrême (de la vie même), en ont eu le plus, et/ou en ont le moins – question de point de vue ? Et de plus en plus, en auront – c'est établi – de plus en plus ?

Ce sont les personnes âgées l'avenir, et à tous points de vue on le sait maintenant, nous le démontrerons. L'avenir du droit international même, puisque l'avenir du monde (humain) d'abord. Plus que l'avenir du strict droit international (face au temps), l'avenir du monde même (face à l'amer – le niveau monte).

4. La genèse. On dit facilement que les « droits de l'homme », fondés sur la fin des temps, nous concernent tous. Pourtant, à première vue toujours, l'âge et le temps sont de loin les plus vieux, plus vieux que l'homme même et les qualifications temporelles du droit – même spirituel.

L'histoire de la préoccupation de la vieillesse, de sa prise de conscience et de son intégration (celle du temps) par le droit, qui a pris du temps (le sien), la genèse du vieillissement comme phénomène international ou mondial donc, on la retracera dans ses grandes lignes. Parce qu'il est temps.

Pas l'histoire des « vieux » : plutôt celle du temps même, et de l'âge dans le droit. Comme elle s'est d'instinct présentée sous la plume au fil de cette recherche – du temps ? Comme elle sera sans doute venue à la société des nations. Avec les mêmes réflexes, les mêmes références. Les mêmes erreurs aussi.

5. La présentation. Ce sera une présentation linéaire, s'ouvrant par des fermetures et se fermant sur une perspective – pas pour autant ouverte non plus. Peu de temps pour l'histoire du temps : prenons-le et remplissons-le – sans le tuer.

« *Les personnes âgées et le droit international* » : en première approche on pense discriminations, mauvais traitements, et autres choses négatives réclamant au droit la *protection* due. Puisque aussi bien le droit international est aujourd'hui perçu comme protecteur de la partie faible, celui qui rétablit, restaure et restitue – fût-ce par positive action – l'égalité blessée, et puisque la personne âgée ne peut qu'être faible – comme le sexe de la femme selon l'homme apeuré et pressé.

6. Les images. C'est important, les mots, les qualifications, cela ment peu et trahit bien. Or, là, sans censure, les premières images qui viennent tous azimuts sont aussi peu favorables que ce qui nous les suggère : déconsidération, isolement, dépendance, maltraitance, assistance..., « naufrage » parfois – on va tous couler. Prenons dans l'ordre les choses.

7. Les livres de droit – enfin les quelques rares consacrés au sujet (âgé) sur un sujet actuel et relativement jeune sinon bientôt brûlant à défaut de paraître d'emblée très attirant – voient et décrivent ces aspects sinistres et les manuels généraux et d'usage éclatent le problème en le niant en droit donc dès l'index et sans effort. Pas de problème en soi, donc, pour les généralistes, mais une multitude de renvois, et de situations individuelles disséminées.

Nous considérerons plutôt l'aspect global, progressif, intégré, singulier et pluriel, du vieillissement même devenu problème spécial¹.

¹ Pour contre-exemples, depuis 2000 surtout (les publications s'accélérent aussi avec le temps et sa conscience), en remontant le temps : T. Frinault, *Dépendance : un nouveau défi pour l'action publique*, Presses universitaires de Rennes, 2009 ; J.-R. Binet (dir.), *Droit et vieillissement de la personne*, Litec, 2008 ; T. Barnay, *Vieillesse en Europe : aspects biologiques, économiques et sociaux*, La Documentation française, 2007 ; P. Catherine, *Droits des seniors de A à Z*, ASH, 2007 ; V. Gittard, *Protection de la personne et catégories juridiques : vers un nouveau concept de vulnérabilité*, thèse, 2005 ; A. Evrard, *Le sort des personnes âgées au regard du droit européen des droits de l'homme : la condition juridique de la personne âgée*, éd. namuroises, 2003 ; I. Grandgerard-Rance, *La dépendance des personnes âgées dans une société en vieillissement*, thèse, 2003 ; C. Rigal-Provot, *L'âge en droit privé*, thèse, 2002 ; S. Guérin, *Le boom des seniors*, Economica, 2000.

8. Les autres mots, beaux mots bien souvent (le passé s'y prête), de Bossuet à Ronsard et Brel, dans une furieuse obsession du temps, décrivent en la vieillesse la fin de tout. Ils illustrent comme un absurde combat à rebours, une tentative désespérante de résistance retenue, une dernière lutte pathétique, pour l'inversion, comme on se débat dans ce qu'on sait d'avance perdu (on connaît la fin), comme d'avance perd d'ailleurs toute volonté de puissance et peur (de perdre), au lieu d'un raisonné accompagnement dans le voyage – qui certes éloigne de l'enfance.

L'enfance, cette île de bien être perpétuellement regrettée, mais que nul n'aura finalement jamais vue ni pu goûter vraiment. Et qui probablement n'aura existé elle aussi qu'en image, recouverte de mots, et fuites en avant. La réalité ne suit qu'un souvenir répété. Et tous, chacun à son tour d'y voir, dans cette vieillesse qui fait vivre et réfléchir, du moins une fin au lieu du *début* d'un autre tout, et déjà d'une réflexion sur *soi*. Proust fait exception, comme toujours.

9. Le temps qui passe, le processus même veut-on dire, intéresse peu. on en parle (même, surtout, mal) depuis paraît-il la nuit des temps (on l'a, alors on le veut pour toujours), comme de l'amour – *idem*. On aime décidément les images, dans les lettres. Mais ses victimes, en soi, le résultat en somme, la substantifique moelle, personne, en droit surtout, même si cela viendra, ne désire plus sereinement en parler. Négation en soi du sujet – comme plus tard du sujet âgé en tant que sujet de droit(s).

Alors pourquoi ? **La peur** du miroir, sans doute : il y a une route. Et elle tient à l'image encore. De fait, dans nos sociétés dites modernes, une fois passée la phase mûre de l'expérience (lorsque même aveuglement on n'exalte pas la seule pure jeunesse), au-delà de la maturité et de l'épaisseur, leur négation même. Et toujours l'abus ramène au néant.

On ne parle plus ici de l'image de la vieillesse comme processus, mais bien de la figure du « vieux » même comme sujet – actuel. On est loin déjà de la bibliothèque (même riche de temps) qui brûle, dans la grande tradition africaine, et de l'épaisseur de dignité que donne le temps : c'est plutôt l'insupportable reflet de la possible mort (la nôtre même), l'inutile, le décrépité, l'ancien beau devenu laid (qui est l'aveugle et qui est le monstre ?), ou moins beau du moins – on déteste perdre, on veut tout retenir, et sauf dans l'art, ou pour insulter, on associe rarement vieux et beau, mais beau et vrai aussi facilement que beau et bien – et bon et vieux à la fois pour désigner le temps même, quand il est passé et qu'on est bien luné.

10. La figure de l'âge. Coupable de cristalliser le fascinant spectacle de notre déconstruction promise, la « personne âgée » fige et fossilise le temps. Son temps à elle, elle nous l'a d'ailleurs volé. On l'aime bien mais son image nous renvoie trop à nous et à nos peurs, alors on la renie avec ses (nos) aspirations, et on dissimule le tout sous le discours, dans une société qui se veut et voit rapide, transparente et épurée, mais qui n'est que vieux contrôle, vieil encadrement des libertés restantes et folle et antique course contre le temps. On n'a rien inventé, on répète c'est tout.

Vu ainsi, le vieux est à lui seul à la fois constat d'échec social, et preuve de nos fières prouesses techniques vers le contrôle ultime du temps. La dictature du temps, c'est l'enfance sacrée et retenue et la vieillesse cachée sous les fards – comme aux débuts des temps nous y reviendrons aussi. Perpétuel dernier sur son île, le vieux douloureux, dont on saluait en d'autres temps la résistance, est prié de retrouver, au bout du chemin, sa place dans le cadre sans nous prendre encore du temps. Celui peut-être de devenir vieux soi-même, jusqu'alors à la vraie fin des temps redoutée – mais remplis certes – en attendant toujours.

11. La France. C'est selon cette « progression » que le droit a vu les choses : le chagrin et la pitié, et surtout le devoir (« de mémoire »), un vieux fond de culpabilité expurgée dans les textes, une dose de rédemption, et juste de quoi pouvoir continuer autrement ce qu'on faisait déjà, faire mal pour pouvoir consoler, et dire combien on n'a pas voulu, interdire et sanctionner. Organiser la survie, c'est chrétien pour *nos* « aînés ».

En France, les premiers textes sur les personnes âgées, puissants, sont, à vocation interne, dans cette désespérance perverse, assez beaux cela dit – la misère prend bien le soleil. C'est ainsi, après la Révolution, une loi du 22 août 1790 qui fièrement dispose : « *Il est juste que dans l'âge des infirmités la patrie vienne au secours de celui qui lui a consacré ses talents et ses forces* ». Fraternité ! Après la Révolution, les Codes Napoléon² : c'est surtout dans la famille et la société et leurs cellules, l'abolition d'un ordre ancien, et l'instauration d'un nouveau, dans l'ordre du temps. Si la femme se soumet encore à l'homme, dans les textes, le nouveau en revanche ne se soumet plus *ipso facto* à l'ancien.

Cette inversion du rapport de la force et du droit, c'est, même littéralement, révolutionnaire. Déjà on ne se soumet plus à l'ancien, on ne refait plus le déjà fait : pour ces derniers, c'est le début de la fin, de la perte du respect déjà. C'est écrit. Ensuite tout se déroule au fil des siècles et du vingtième surtout, un peu partout, les textes se suivent, jusqu'au droit à la retraite après 150 trimestres de trime dans la loi de 1982.

12. La retraite. Mais à ce stade, c'est toujours *la sortie d'activité* que la loi considère, à partir du Préambule de la Constitution de 1946 qui en son article 11 rappelle, comme principe particulièrement nécessaire à notre temps, que « *tout être humain que l'âge rend incapable de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens d'existence* ». Ainsi le dernier âge est *objet* de droit, ou de compensations, mais pas encore *sujet*. On stipule pour autrui, la retraite est dans l'air du temps, la « dépendance » aussi.

13. La dépendance. Quant au quatrième âge en effet (que le troisième repousse), il est celui de la dépendance. En ces temps abusifs, le terme brut d'« inadaptation » paraît en effet plus juste mais moins adapté.

Cette « dépendance », de nombreux rapports y sont consacrés depuis des années régulièrement, avec les mêmes mots et les mêmes maux remués, sans que cela vaille d'y consacrer à notre tour trop de temps. Juste de quoi retracer l'évolution dans ses grandes lignes.

Héritiers des prisons pour pauvres, chargés de fonctions sociales lourdes par l'histoire, porteurs d'une tradition d'asile, les hôpitaux (ou hospices, alors) reçoivent d'abord tout ce que la société rejette et ne veut surtout plus voir, de malades incurables, d'infirmités, de handicapés physiques ou mentaux, de vieillards mélangés, rejetés, regroupés. L'aménagement sérieux de la dépendance, cela commence en 1905 avec une loi dans laquelle l'Etat s'oblige à assurer la survie. Mais surtout après guerres (mondiales), avec – mémoire fraîche oblige – une reconnaissance sociale qui progressivement *dissocie l'âge de l'assistance aux malades et responsabilise la société tout entière*.

² « *Nous n'y prenons plus garde mais le Code Napoléon fut un Code de la jeunesse. (...) Il a abaissé l'âge de la majorité civile (...) et il a supprimé la liberté testamentaire, la magistrature familiale du père de famille* » (Jean Carbonnier, « Le Code Napoléon en tant que phénomène sociologique », Conférence du centre de philosophie du droit du 6 mars 1981, *Revue de la recherche juridique*, 1981, pp. 327-336, cité in *Jean Carbonnier, 1908-2003, Ecrits*, textes rassemblés par Raymond Verdier, PUF, 2010).

Après, c'est l'inflation. Une loi de 1956 instaure ainsi le « fonds national de solidarité », une loi de 1997 la « prestation spécifique de dépendance », une loi de 2001 l'« allocation personnelle d'autonomie ». Dans cette lente mais claire évolution, vers une prise en charge collective de la dépendance, le rapport sur les politiques de vieillesse établi en 1962 par Pierre Laroque aura été sans doute un tournant, un passage, avec l'établissement concomitant d'une Commission nationale d'étude sur les personnes âgées dépendantes – CNEPAD – comme incarnation d'une nouvelle conscience.

14. L'assistance. La logique est celle de l'assistance et de la protection sociales, l'accompagnement de la vie à ses deux extrêmes connus. Même si l'enfance est la plus en voie de disparition aujourd'hui en réalité. Les deux choses d'ailleurs, qui ainsi se croisent dans le temps, enfance et vieillesse (ou l'inverse), sont assez assimilables : on redevient dépendant, les parents ont la charge des mineurs puis inversement les enfants celle de leurs parents dépendants (qui eux-mêmes auront sur leurs enfants, ceux de leurs enfants, un droit de visite, quitte même à faire sauter le sous X au passage, etc), et puis (et plus on y va plus le faisceau se rapproche et se croise, dans un lit à barreaux) au quotidien le problème se pose avec la même acuité alors – on est exposé à tout et trinque en premier de la douleur de vivre, des épreuves vers lesquelles on va nu.

Les deux aussi parfois abusivement considérées (et même la naissance et l'âge ensuite), mais surtout la prise d'âge, comme en soi une maladie (*idem* aussi de l'amour – maladie du temps, ou de la mémoire qui enferme³ puis s'efface) – le temps handicape parfois, et alors les vieux, victimes totales, cumulent les tares. Et certaines femmes enceintes accouchent à l'hôpital.

15. Le temps des abus. Il s'agit ainsi de protéger les personnes âgées contre l'abus de faiblesse en tout genre, auquel les prédisposent leur nouvelle marginalisation économique et sociale, leur « dépendance », leur isolement, dû au temps répété et à la mémoire, et qui en soi déjà compromet la dignité, leur exclusion des statistiques mêmes – coupables d'être naturellement victimes en somme c'est impardonnable.

La violence silencieuse qu'on fait subir en continu à ceux qui nous ont précédés, qui ont été ce que nous sommes et qui nous montrent ce qu'on sera dans le moins pire des cas en attendant Godot (en attendant le temps tue), l'« agisme » même passif que la peur nous fait commettre, comme si on pouvait arrêter le processus (maltraitons, puisque demain ce seront nous les victimes potentielles), comme s'il fallait ajouter la déconsidération et la discrimination à la dégradation, tout cela nous dégrade nous, vivants – on y reviendra. Alors on se défend sur le dos du droit, dont on dit que le rôle est de corriger.

16. La Ministre(sse). Et celui de l'Etat, aussi. Quel Ministre en France a ainsi la charge des personnes âgées ? Il y a là un Ministre de la Jeunesse et des solidarités actives, un secrétaire d'Etat aux anciens combattants, une secrétaire d'Etat à la famille et aux solidarités. Mais il y aussi Madame Nora Berra, « secrétaire d'Etat chargée des Aînés ». Placée auprès du Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique. Installée à la faveur d'un précédent remaniement, elle passe inaperçue. Son

³ « Ceux qui sont jeunes disent (...) que les vieillards sont bien heureux d'être enrichis de leur mémoire. Cependant, les spécialistes de l'immobilier enseignent que la mémoire des maisons, qui s'incruste en elles, se nomme vétusté et que c'est tout le contraire d'un enrichissement » (Jean Carbonnier, Introduction à Sociologie judiciaire du divorce, par Jean Hauser, dir., Economica, 1999, pp. 1-3, cité in Jean Carbonnier, 1908-2003, op. cit.).

existence seule est ou se veut un signal, à la fois sa force et sa limite : la société se préoccupe de ses devoirs envers ses « aînés » - déjà en périphérie donc - c'est pervers décidément.

Sur le site Internet de ce Secrétariat d'Etat en pointe, au 1^{er} mai 2010 : *Alzheimer* (surtout ne rien oublier), une convention avec les pouvoirs publics sur l'aide à domicile, tout ce qu'il faut pour maintenir les personnes âgées à domicile (rester chez soi, fût-ce en « appartements sociaux », cela revient moins cher à tous probablement tous comptes faits, comme travailler plus - longtemps - et repousser, toujours repousser, l'âge d'être vieux, l'âge de l'âge, comme le problème même, vieux de plus en plus tard donc jeune de plus en plus « tard » aussi ou longtemps inversement), et même le pas frileux « plan grand froid » - dernière mise à jour dudit site en date du 17 décembre 2009 - mais, mais c'est vrai qu'il fait encore froid pour la saison.

17. La crise. Après la « canicule de 2003 », la crise économique. Ces deux choses majeures, marquant le temps et qui tombent à pic, nous montrent dit-on l'horrible spectacle de ce que nous produisons et notre propre et possible future dépendance aussi, il faut vite l'absorber ! Toute cette fragilité, cette misère indigne, ce mal-logement, cette sous-alimentation, ces loyers 48, ce silence lourd comme du plomb. En France ! Et ce qui paraissait vain de sembler désormais indispensable : pourquoi pas même un(e) Ministre ? C'est comme les catégories, c'est sans fin. Tout comme la succession frénétique et médiatique de ces nouveaux mots insensés dont chacun, voulant désigner une nouvelle peur, enterre son précédent de plus en plus vite. Nous ne sommes en France pas seuls dans cette voie toutefois.

18. Autour de nous. La logique de « protection » active des personnes âgées, c'est en effet celle aussi de nos voisins en Europe, *grosso modo*, et au plus haut niveau (des Etats et des normes) : articles 30 de la Constitution espagnole, 72 de la Constitution portugaise, 45 de la Constitution irlandaise, 68 de la Constitution polonaise, sans oublier l'article 70 de la Constitution hongroise. Qu'on se le dise donc : le droit partout sur le continent protège les personnes âgées.

19. C'est d'autant plus rassurant que c'est la dynamique du *droit européen* lui-même. Et à tous les étages aussi. Au **Conseil de l'Europe**, on ne compte plus les résolutions sur « la situation des personnes âgées en Europe », sur « l'Europe et ses personnes âgées », sur « la nécessité d'un pacte inter-génération », sur « la politique familiale et la dépendance », sur « les politiques sociales dans les sociétés européennes vieillissantes ». Le Parlement européen n'est pas en reste (il ne peut pas l'être), les rapports s'y succèdent et bousculent pour rappeler (à qui ?) que les droits des jeunes comme des vieux sont des « droits de l'homme » (c'est gentil pour eux), que la liberté inclut le pouvoir de décider de son sort ou d'y être au moins associé - on le note.

20. Dans l'**Union européenne**, organisation intégrée s'il en est, la considération des personnes âgées a assez logiquement évolué à l'image des politiques publiques des Etats membres et subi donc les influences des politiques comparables de chacun. Et puisque jusque dans les années 1960, ce sont des politiques nationales de protection active des vieux les plus défavorisés qui prévalent, on ne trouve tout simplement rien sur les personnes âgées dans la *Charte sociale européenne* de 1961. La même année (1961), une *Conférence* réunissant les pays fondateurs de la C.E.E. élabore une Charte des personnes âgées qui au profit des aînés met à l'honneur le droit au respect (le sien d'abord), le droit d'être utile, le droit au soutien de sa famille, et d'autres belles choses encore. Fidèles à l'antique (et dépassée déjà) logique de protection, les articles 24 et 25 de la *Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs* de 1989 précisent le droit à l'assistance sociale des personnes âgées - enfin, parmi lesdits droits sociaux, ne pas les oublier ni discriminer.

Et puis, avec le temps aussi (tout arrive avant de s'en aller, l'espace du temps), le droit, national et européen, a cherché à combattre l'exclusion sociale et à protéger toutes les personnes âgées sans condition de ressources, *dissociant le social de l'économique strict*.

L'effet sans doute du vieillissement continu et implacable de la population européenne, conjonction de l'allongement de l'espérance de vie (en bonne santé relative ou absolue) et du recul qu'on dit inéluctable aussi (infinie adaptabilité du droit au fait...) de l'âge de la retraite – cause et effet mêlés. Alors, dans cette nouvelle logique d'intégration, la *Charte sociale européenne révisée* (1988) dit aux Etats que toute personne âgée a droit à une protection sociale effective, à une place dans la société, à la dignité (vieillir dignement avant de mourir), à l'indépendance (art. 23).

Directement inspirée de ces précédents et dans la même ligne ou logique, la *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne* (2000)⁴ proclame haut, après les femmes et les enfants (et juste avant les handicapés) : « L'Union reconnaît et respecte le droit des personnes âgées à mener une vie digne et indépendante et à participer à la vie sociale et culturelle ». Il faut y inclure la vie politique, précise le rapport explicatif. Intégré au projet de feu la Constitution européenne, ce texte (art. 25) fait apparaître les droits de la personne âgée dans une partie consacrée à l'*Egalité* – et non dans la suivante consacrée aux *Solidarités*.

Là aussi on colle tout de même et tant mal que bien à l'évolution des politiques nationales : l'accent est moins mis sur l'octroi de nouveaux avantages matériels, fût-ce en rétablissement d'une égalité bafouée ou perdue, que sur l'idée d'intégration ou réintégration citoyenne – dans la veine en France de la Charte du patient hospitalisé ou de la Charte de la personne âgée dépendante, affichées dans tous nos hôpitaux, par exemple. Par ailleurs, on ne dit pas que les personnes âgées ont droit à cela ou ceci, mais que l'*Union* – d'abord – reconnaît et respecte. Cela rappelle quelque chose.

On n'est pas dans le droit subjectif et direct (l'Etat providence fait peur à l'économie, même en période de dimension sociale du marché intérieur, et même s'agissant de gros consommateurs), mais dans l'orientation de *politiques*, de programmes, d'objectifs, nationaux et communautaires. Pourtant l'article s'annonce « droits des personnes âgées » - l'article suivant, sur « l'intégration des handicapés », reconnaît tout aussi discrètement des droits directs à ses destinataires visés – *idem* pour les droits des travailleurs. Autre problème, aucune mention (remarquée et regrettée – plus que le présent et reconnu peut-être) de la *pension de retraite* comme contrepartie du travail, pas plus que dans les autres droits de solidarité reconnus à tous.

L'âge est aussi envisagé dans une Union devenue ostensiblement sensible aux droits de l'homme (ou droits fondamentaux) autonomes sous l'angle de la *non-discrimination*. Introduit par le traité d'Amsterdam, l'article 13 du traité CE étend le principe généreusement. Et la Charte des droits fondamentaux là encore, qui interdit classiquement la discrimination fondée sur le sexe, la race (et l'origine ethnique – ne confondons pas l'objet et sa représentation – s'il n'y a qu'une « race » ou « famille » humaine, peut-être alors est-il fait référence aux animaux ?) et la religion (et les convictions), y ajoute avec conscience le handicap, l'âge (mineurs et vieux joyeusement confondus alors) et l'orientation sexuelle – comme si donc la discrimination envers les homosexuels n'était pas incluse dans la discrimination sur le sexe. Une référence indirecte aux personnes âgées se retrouve enfin dans la même Charte dans l'article sur les autres droits de solidarité – accès à la sécurité sociale et aux services sociaux.

⁴ V. le commentaire article par article de L. Burgorgue-Larsen, A. Levade et F. Picod (dir.), Bruylant, 2005.

C'est riche ! Et la toute jeune *Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne* n'est (déjà !) pas non plus en reste. Il faut dire que des **Organisations non gouvernementales** européennes sont actives depuis longtemps dans le domaine pour porter et faire entendre la voix des vieux : la Fédération européenne des personnes âgées (EURAG), depuis 1962, la Plateforme européenne des personnes âgées (AGE), association internationale de droit belge, depuis 2001.

La Commission et le Conseil de Bruxelles ont suivi le mouvement et exploré les différentes voies depuis les années 1990, en considérant, en même temps que le vieillissement général, les personnes âgées comme une *catégorie* : recommandations et rapports sur l'avenir des soins de santé aux personnes âgées, 1993 proclamée année européenne des personnes âgées et de la solidarité entre les générations – en France on a une journée de solidarité fixée au lundi de Pentecôte depuis une loi de 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées – une année par-ci, une journée par-là, encore du temps, quel beau cadeau pour nos personnes âgées, il fallait y penser.

Une première communication de la Commission européenne avait entamé dès 1990 une véritable analyse des implications socio-économiques du vieillissement, en tous domaines, prolongée dans un substantiel « Livre vert sur les nouvelles solidarités entre générations à réinventer face aux changements démographiques ». Sans fin le droit absorbe les faits. Sans même négliger l'accès (pour ne pas multiplier les exclusions) des personnes âgées à la marche de la *société de l'information* pour favoriser la réadaptation et réintégration dans le mouvement (alors qu'elles stagnent dans un mouvement pré-arrêté) – « Initiative technologique en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées » en 1993, programme « *eEurope* » en 2001, « Promotion du vieillissement actif » en 2002.

21. Bilan à mi-parcours : l'approche, jusque là, des personnes âgées par le droit international passe moins par une considération directe de leurs droits, positivement, que par une évaluation des devoirs et responsabilités de l'autorité, au sens large, et commun, envers elles, des droits qu'il convient de faire respecter à leur endroit par les autres. Elle fonde naturellement plus de politiques publiques qu'une véritable jurisprudence individuelle et subjective.

22. On ne s'étonnera pas dans ces conditions que **la Cour européenne des droits de l'homme**, par exemple, ne soit pas intervenue spécifiquement s'agissant des personnes âgées – elle trouverait sans doute que leur catégorisation même a en soi un côté excluant – et de fait elle n'aurait pas que tort. Ce sont juste parmi d'autres des « personnes vulnérables » - en attendant d'être majorité écrasante. Pas une catégorie en soi (on peut cumuler les tares), pas non plus des *discriminés* systématiques puisque seul le temps nous sépare d'elles. L'article 8 (droit à la vie familiale), l'article 14 (interdiction des discriminations) de la Convention européenne des droits de l'homme, et à vrai dire tous ses articles pourraient être invoqués (inclus l'article 5 sur la détention arbitraire – mais qui agit, et par hypothèse aussi comment ?) à l'appui de ce qu'une personne quel que soit son âge – mais élevé particulièrement – voudrait lui faire juger, et puisque la dignité est partout, et puisque ce sont tous les droits de l'enfant et de l'adulte qu'après avoir donné, le temps (ou son abus ? – trop de temps tuerait le temps) déconstruit, découle, reprend – et finalement prend.

23. On ne s'étonnera pas démesurément non plus que les problèmes auxquels on pense de prime abord dans une logique de droit interne s'agissant de ces personnes qu'on dit vulnérables soient traités au fond, dans chaque Etat (et selon son état) suivant **le droit commun** – moral, social, pénal.

Les violences, l'abus de faiblesse, la maltraitance sous toutes ses formes, le dérèglement alimentaire, le désir désert, le désintérêt brutal, la misère physique, affective, sociale, familiale, passive, négligente, déprimante, la solitude qui enferme, et rend fou, la perpétuité (le temps enferme et isole mieux que l'espace, en soi, en sa mémoire même, après avoir couru – de plus en plus vite – et discriminé, et séparé), c'est de cela qu'il est directement question ici. A bout de souffle, sans perspective. L'ennui.

Déjà le reconnaître fait et rend justice. De tout ce que la peur que la vieillesse suscite fait subir en retour (car la peur fait peur et rend agressif et fait reproduire à l'infini ce qu'on craint de voir) à ceux qui déjà la subissent, de plein fouet en leur chair, de coups et d'indignités, et pour eux (comme pour revenir en boucle donner à leur bourreau de nouvelles raisons d'avoir fait déjà) de nouvelles peurs, de nouveaux replis, de nouvelles solitudes (tant de nouveautés !), de nouvelles dépendances – pourquoi pas à l'alcool, aux médicaments. Sans fin. Ou plutôt substituer une fin à la fin redoutée. Et oublier. Pour recommencer. Mais on parlera encore de progrès. Combien de temps encore ?

Et pourquoi pas pour ces personnes âgées, après la lente dépression préparatoire, le suicide – quand elles le peuvent encore, et puisque la mort vient à elles ? Mourir cela n'est rien, mais vieillir... Mourir – et retrouver le temps – on est obligé (la mort sûre après usure), mais vieillir... Mourir pour ne pas ou ne plus être vieux. Toujours la peur précipite et nous fait devancer ce qu'on croit redouter, et dépasser le temps.

Sur le plan du droit : brutalisé par qui on dépend, éventuellement en établissement, éventuellement par des soignants, à la demande des familles qui ne voulaient sans doute pas cela, c'est comme le viol de ce qui nous restait encore de volonté et d'autonomie de la conscience. Pour une victime qui déjà dépendait autrement de son bourreau, et s'en remettait de force aveugle à elle, à défaut de libre confiance. Dans l'antichambre de la mort, après avoir tout construit et tout reperdu, il faudrait ainsi souffrir encore ? La mort serait-elle donc à ce point pire encore ?

On évoquait la détention arbitraire, sous l'angle de la Convention européenne des droits de l'homme. Mais au Conseil de l'Europe même, d'autres instruments existent – ou existeraient – hors la Convention de sauvegarde. Par exemple, très pratiquement, une délégation du *Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants* (alias « le CPT », mis en place par la Convention éponyme du Conseil de l'Europe adoptée en 1987 et entrée en vigueur en 1989, ratifiée par tous les Etats membres de l'Organisation) a ainsi effectué dans la petite République de Saint-Marin sa troisième visite périodique entre les 8 et 11 février 2005. Et pour la première fois de sa carrière a visité deux établissements pour personnes âgées, généralement et volontiers présentées comme des « **maisons de repos** ».

L'idée était bonne : ces lieux de perdition sont très objectivement des endroits où la personne voit encore limitée sa liberté de mouvement. Tous les détenus du monde savent qu'être privé de liberté (d'aller et venir) n'est pas censé emporter par le fond la jouissance des autres libertés – qui c'est vrai en découlent par nature. Ils savent aussi que de fait, c'est tout autre chose, et qu'avec leur liberté de mouvement ils perdent tout en effet jusqu'au noyau incompressible de leur dignité. Mais sans pouvoir en l'espèce constater (*de visu*) de violations directes (ni pouvoir en ce cas d'ailleurs établir avec l'âge un lien direct de causalité, hormis l'aggravation des circonstances propre à tout abus de faiblesse), les experts du Comité ont formulé concernant ce types d'établissements des observations de portée sans doute générale.

S'agissant surtout de la question du consentement de la personne âgée à sa mise au repos (entendre : à la restriction de sa liberté d'aller et venir), il est mis l'accent sur la nécessité d'un tuteur ou le cas échéant (en cas d'impossibilité de recueillir de l'individu intéressé un consentement éclairé) de la réunion d'un conseil de famille à intervalles réguliers. Plus rassurant encore, le Comité ne manque pas d'évoquer la nécessaire tenue par les établissements en question de « registres spécifiques » concernant « le recours aux moyens de contention physique ». Là encore, personne ne parle, personne ne voit, personne n'entend, mais tout de même – c'est très rassurant – tout le monde se couvre – de choses qui n'existent pas et qu'on désigne.

Dans la même (demie) veine, le 17^e rapport d'activités publié par le Comité pour la période du 1^{er} août 2006 au 31 juillet 2007 revient sans toujours et toujours sans la nommer sur cette question de la détention secrète – sous couvert ici de soins ou de protection sociale – soins et protection auxquels par ailleurs on persiste à demander à chacun de pouvoir consentir tout en affirmant qu'ils sont d'ordre public. Cela recouvre la situation des patients (ils doivent l'être) dans les hôpitaux psychiatriques, les dispensaires psycho-neurologiques, les unités de psychiatrie médico-légales, les institutions de rééducation et autres foyers pour adultes souffrant de troubles psychiatriques ou de déficiences intellectuelles ou retards divers, et ce en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, dans les pays baltes, en Turquie ou au Kosovo. En France ont sous la même étiquette et avec les mêmes non résultats étaient visités par le Comité un Centre éducatif fermé pour mineurs et quelques Centres hospitaliers accueillant des prisonniers.

25. Mais c'est en général **le choix discutable du terrain des « droits de l'homme »** pour parler de l'âge qui transforme de fait en problème de droits de l'homme celui – entre autres – de la maltraitance (on confond facilement l'homme et ses droits), et du degré de dignité de celui qui bouscule et se dégrade lui d'abord : cela va bien au-delà, et préexiste. On y revient. On peut toujours dire qu'un meurtre est une violation du « droit à la vie » : ce n'en reste pas moins et d'abord un meurtre. Sanctions, bien sûr, mais simultanément sensibilisation, éducation, formation – il existe même une « association internationale des Universités du troisième âge », à côté des lignes téléphoniques, des sites Internet et des offres de formation à foison, dans une branche en expansion, repoussant encore un tout petit peu le (super)marché de la mort. On ne s'étonnera pas ainsi que la question de l'âge se soit comme incidemment posée en justice en d'autres occasions. A l'occasion de cas individuels. Pas improvisés, certes. Mais presque.

26. La sanction justement : il a pu arriver à la Cour européenne des droits de l'homme précisément (affaire contre la Lettonie en 2004) d'estimer qu'un homme de 83 ans, condamné à 7 ans de prison pour crime contre l'humanité, pouvait lui-même prétendre à être relâché en raison de son âge, la peine prononcée contre lui s'assimilant à un traitement dégradant compte tenu des sentiments d'angoisse, d'infériorité et d'humiliation que cette peine, combinée à son âge, lui inflige. Pétain et Papon ont en leur temps, sur le tard, pu éprouver ce sens là (assez humain a-t-on alors dit), de la justice tout simplement.

Cela peut concerner aussi la *peine de mort* là où elle se pratique encore – atteint un certain âge, il peut suffire, dira le droit, de directement se laisser la peine de mourir, alors la peine de mort tombe d'elle-même. On n'est pas dans l'égalité, on n'est plus dans la liberté. Alors : fraternité ? Il est question ici de l'accompagnement plus exactement. Faire correspondre à la quantité constatée la qualité exigée. Jusqu'au bout. Et en tout. C'est une demande. Et un rêve eu.

Déjà à propos de la santé, ce capital à conserver comme condition de tout le reste et des discours sur tout le reste : sans doute statistiquement le temps augmente les chances de tomber

malade, comme se rapproche la mort certes. Mais si la maladie, et d'autant plus gravement alors, touche les jeunes, les raisonnements ne peuvent être alors sans se tromper considérés comme spécifiques à l'âge – la prise d'âge à la rigueur. Sans donc même parler ici encore de l'extrême fin de vie (presque la mort alors, touchée du doigt – la demande d'euthanasie peut concerner des malades non « âgés » - et même les concerne surtout, statistiquement, là où on ne s'acharne déjà plus la plupart du temps), on est déjà du moins dans **l'accompagnement de fin de vie**.

Dans l'idée de maintenir une certaine qualité, compte tenu des circonstances, conforme à notre idée à tous de la dignité : non pas tant « mourir dans la dignité » que *vivre* bien ses derniers moments, ou ceux perçus comme tels. On confond si volontiers idée et réalité, réalité et représentation, chiffres et commentaires, homme et droits de l'homme, mais aussi vie et mort, vie douloureuse et dramatique alors que seule la mort doit ou peut l'être – comme acte. Et là aussi c'est un débat large. Qui touche l'organisation sociale, la cellule familiale, notre capacité à oublier, à vivre la mémoire de nos pères, à supporter le spectacle affligeant de la douleur de nos mères, à y substituer nos propres enfants, à, pour remplacer et se remplir, ne pas voir, le dimanche en visite, attachés, déshydratés, ce qu'ils ne diront pas et qu'on ne dénoncera pas.

Même plus de la sociologie, alors : de la *culture* bien plutôt, on ne perd pas partout, avec le temps, sa dignité. Puisque cela nous dépasse, on déplace. On dit que les services de gériatrie ferment à tour de bras (avec les généralistes), qu'il n'y a plus de pèlerins, et que ce sont les infirmières esseulées et sans reconnaissance réelle qui craquent comme on secoue un bébé ou tire une balle perdue – on s'agace et s'oublie, se laisse aller, oublie sa dignité pour ne redevenir qu'homme, nu, abuse un peu, sans raison mais avec raisons, humaines aussi – ce n'est pas toujours si bien que cela « l'humanité », hors idée, contrairement à la réelle fraternité (il y a des maisons pour cela) –, et on ne dira pas, on ne dira plus que cette absence de personnel, ce manque de temps consacré mécaniquement à chaque patient donc, c'est en soi un mal traitement *pour la personne âgée d'abord*. La personne âgée, initiale victime.

27. Au travail. La même personne âgée dans les différents aspects de son traitement par la société et son droit, sur le plan international, cela concerne aussi les travailleurs. Il existe ainsi une recommandation de l'Organisation internationale du travail (OIT) de 1980 sur les travailleurs âgés, mais surtout une nette tendance (apparue clairement en 2002 lors de la conférence des Nations Unies *Vieillesse, développement et protection sociale*) à l'incitation (on appelle cela le « vieillissement actif ») des « Seniors » (on appelait cela les vieillards, les vieux, puis les personnes âgées – les vieux font si peur aux jeunes que même le mot fait peur) au bénévolat – après s'être éventuellement faits jeter malgré leur âge, voire à cause de lui. A partir de l'idée que la valeur du travail ne tient pas qu'à l'argent qu'on en tire (on se serait donc tous faits avoir ?) : c'est aussi le temps qu'on y investit, et le temps les personnes âgées n'ont plus que cela (paradoxalement à offrir – le temps ne nous le laisse – moins on l'a plus on l'étale), contre l'image renvoyée de se sentir (encore) utiles, et possiblement aimées donc.

« Embauche de personnes âgées qualifiées », ce sont des mots qu'on entend ces temps-ci, comme en écho à la nécessaire réforme dans toute l'Europe des systèmes de retraite. En Europe, un taux d'activité des 65-74 ans de 6 % - contre 18,5 aux Etats-Unis. 35 % au Japon. On suit (très sûrement) cette voie en France : travailler plus (c'était promis) pour ne pas gagner moins. Il faut dire qu'on part du plus bas tôt d'activité européen. C'est aussi et surtout vrai (et de plus, et de plus en plus urgemment – là aussi on ne le dit que quand on y est, soit qu'on eut pas intérêt à le dire avant, soit qu'on eut mal mesuré la progression exponentielle du problème d'ampleur ou d'amplitude) que la perspective d'avoir droit à de moins en moins en termes encore de *retraites* incite objectivement – et

radicalement, déjà nous y sommes jusqu'à la taille – à rester plus longtemps au travail. La force des choses n'est jamais bien loin. Et on se rend compte trop tard qu'il est trop tard, comme toujours, comme pour se forcer à une rétroaction, ou rétrovision, sinon rétrospection. Finalement comme pour inverser le temps. Ou, en attendant, croire le pouvoir.

28. Au combat. La personne âgée dans les différents aspects de son traitement par la société et son droit, sur le plan international, cela concerne aussi bien les combattants. Ainsi le droit international humanitaire n'ignore guère cette « catégorie » dans la catégorie. De plus en plus de personnes âgées dans la population civile, de plus en plus de population civile dans les conflits armés : mécaniquement et naturellement, de plus en plus de personnes âgées dans les conflits donc, autant à protéger éventuellement – la question se pose du moins. C'est vrai ici que l'éclatement des Empires, qui a contribué au développement de conflits armés d'un nouveau type, plus dispersés, plus « indiscriminés » que jamais, avec guérillas et repréailles, tout cela a jeté sur le front, à côté des enfants surarmés et perdus, des vieux tout particulièrement perdus aussi (et perdant avant de mourir jusqu'au goût de vivre, après leur intégrité et leurs biens maigres), des Balkans au Caucase, au Darfour, enfin sur tous les fronts du monde.

On s'est aussi rendu compte que les personnes âgées fournissaient de fait le gros des troupes des victimes de catastrophes naturelles (non humaines donc) et des personnes déplacées (le temps dépasse et déplace, et casse – tout s'efface), perdues dans les camps, bousculées par l'histoire. Elles la plupart des réfugiés, des migrants errants, des exilés religieux, des minoritaires de tous bords, souvent chefs de camps – dans l'urgence on reconnaît la sagesse, comme la misère au soleil. Chassées de chez elles par la guerre, la misère, la recherche d'un emploi ailleurs, toujours ailleurs : les vieux arbres, étrangers partout, enracinés nulle part, même une fois devenus par dépit résidents permanents. Elles encore qui prennent en charge les mineurs orphelins en Afrique et ailleurs dont les parents sont morts aux combats – ou sans avoir voulu combattre ni rien demandé. A part manger, boire, vivre. Elles encore les premiers à alerter et relayer et à organiser l'aide aussi. A protéger les malades. Elles toujours qui portent la plupart du fardeau de la guerre et de la misère partout dans le monde – en développement surtout. Et en première (ou dernière) ligne, elles (les femmes d'ailleurs) les premières vulnérables et exposées : les mêmes problèmes en somme que les vieux ordinaires, le déracinement en plus.

Le droit international humanitaire ne catégorise pas, bien sûr, mais les Conventions de Genève de 1949 protègent ceux qui ne participent « plus » aux hostilités, les ex-belliqueux repentis, malades, naufragés et autres prisonniers. De l'humanité en guerre, le rebut. L'article 27-3 de la quatrième Convention sur la protection des personnes civiles en temps de guerre oblige à un traitement sans discrimination défavorable des personnes âgées de plus de 65 ans par la Partie au pouvoir de laquelle elles se trouvent ou tombent. L'article 14-1 estime que dès la paix revenue, ces mêmes personnes sont à protéger par les Parties, sur leur territoire ou sur un territoire occupé. Et l'article 17 de prévoir la conclusion d'arrangements locaux pour leur évacuation prioritaire. C'est vrai aussi que certains seigneurs de guerre ne sont pas nécessairement des petits jeunes qui démarrent – mais une catégorie n'est pas à protéger parce que c'est une catégorie. Mais tout cela est du texte, on s'intéresse à l'évolution de manière intégrée, à l'image du vieillissement.

De nombreuses conférences internationales de la Croix-Rouge se sont réunies sur ce thème depuis 1921, des sociétés nationales aussi. Une résolution des Nations Unies de 1991 a institué un groupe de travail sur l'assistance humanitaire et les personnes âgées – composé d'institutions des Nations Unies, de la Croix-Rouge et d'Organisations non gouvernementales. Véritable comité permanent inter-organisations donc. En veille.

29. S'agissant de l'**Organisation des Nations Unies** justement : la recherche, pour ce qui est des personnes âgées, n'est là non plus pas directement à faire du côté des droits de l'homme. Ce n'est certainement pas la Déclaration universelle de 1948 qui les aurait discriminées par une disposition séparée des autres, et de la dignité qui imprègne l'ensemble, universellement et indivisiblement. Mais les droits de tous à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité ou de vieillesse, cela est présent dans la Déclaration, et développé donc dans le Pacte international des Nations Unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, en 1966. Une observation générale n°6 adoptée en 1995 par le Comité des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels concerne ainsi les personnes âgées. Si ces dernières ne forment pas une catégorie, on les aborde en tout cas très volontiers sous l'angle de cette « catégorie » de droits – pour elles, une « quatrième génération » sur mesure et adaptable ?

30. Les travailleurs, les combattants, les vieux travailleurs, les vieux combattants... Et **les handicapés** bien sûr ! Le 20 mars 2010 est entrée en vigueur la *Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées*, qu'avait adoptée l'Assemblée Générale des Etats le 13 décembre 2006. Ce texte avait été signé par 81 pays le jour même de son ouverture à signature en mars 2007. Peu d'Etats en revanche pour ratifier le Protocole de ce texte instituant un Comité international de suivi. En France, un Comité interministériel sur le handicap vient d'être mis en place, en application de la loi de 2005 sur le handicap – un million de handicapés sous le seuil de pauvreté. Dans ce texte international en effet, les personnes âgées sont visées sous l'angle de la prévention du handicap spécialement aux deux extrêmes de la vie, et sous l'angle de l'accès à la protection sociale, spécialement pour... les femmes et les personnes âgées. Approches croisées, toujours !

31. Mais aux Nations Unies, le plus frappant est sans doute **la veille statistique** assurée de longue date sur cette question d'avenir, et sans mélanger les droits de la personne âgée aux questions catégorielles de discrimination. Car là aussi on confond facilement les faits, les chiffres et les commentaires. Tout était assez clair déjà dans la Charte des Nations Unies même, pour qui lit bien : les peuples des Nations Unies s'y déclarent « *résolus à proclamer à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, la dignité et la valeur de la personne humaine, à égalité, pour favoriser le progrès social et de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande* ». Si déjà on pense aux personnes âgées, elles ne peuvent qu'être déjà visées par ce texte fondateur.

En 1978 est ainsi convoquée une « Assemblée mondiale du troisième âge ». En 1982 se réunit à Vienne l'« Assemblée mondiale sur le vieillissement », qui adopte un « Plan d'action international sur le vieillissement ». Ce texte brutalement clairvoyant note déjà l'extrême diversité de la situation des personnes âgées (mais le temps répété uniformise et catégorise), plus nombreuses que jamais, et appelle les Etats au respect de leur indépendance, de leur participation (par des associations de défense de leurs droits permettant leur prise en charge par eux-mêmes), de leur épanouissement personnel, de leur dignité, et de leur droit aux soins – en établissement ou à domicile. Par une résolution de décembre 1991, l'Assemblée Générale adopte les « Principes des Nations Unies pour les personnes âgées » fondées sur ce même Plan d'action – « Mieux vivre les années gagnées ».

Dans la foulée, l'année 1999 est proclamée Année internationale des personnes âgées. En 2000 l'Assemblée adopte une stratégie à long terme sur le vieillissement. Et en avril 2002 à Madrid se réunit la deuxième « Assemblée mondiale sur le vieillissement » (plus question donc de « troisième âge », déjà) – « Construire une société pour tous les âges ».

Il s'agit, là, d'un coup (mais *pourquoi* cette précipitation presque inflationniste de textes et de bonnes consciences exprimées, au passage du siècle ?) de sensibiliser au problème, de lancer une vaste étude de la situation (un état des vieux ?) et de proposer un nouvel idéal de société ouverte aux générations, édictant aux Etats leurs nouvelles obligations en la matière, conformément au précédent Congrès mondial de gérontologie. Les programmes onusiens d'action du Caire, de Beijing, de Copenhague sont révélateurs : les Etats doivent s'assurer que les personnes âgées ne tombent pas dans la pauvreté, par exemple. C'est rassurant. A cet égard, le débat général (mais puisque tout est déjà écrit), dans nos sociétés avancées, sur le départ à la retraite (l'âge se voit au travail) n'est aussi qu'un des signaux de l'urgence dépassée où nous sommes, débordés par nos prévisions qui sont allées plus vite que nous-mêmes : le phénomène est déjà si présent (on le croyait pressant, il est là à nos portes) qu'il suinte de partout, et que déjà est derrière nous le stade préventif.

Avant le grand coma, on doit encore arrêter, de bric et de broc, l'hémorragie. Mais la retraite n'est qu'une des tentacules, la plus visible sans doute (la santé, on a le temps de voir), car la plus collectiviste, du problème plus général du vieillissement mondial. Alors on se dit que derrière les personnes âgées décidément, il n'y a pas, il ne *peut* pas y avoir qu'une problématique de *discrimination* (c'est si réducteur – et de plus en plus, et de plus en plus vite) ni même peut-être plus généralement de *protection*. Ou, si protection il doit y avoir, elle n'est pas dans le camp (tout part), ni le temps qu'on croit. On verra.

32. Le grand tournant. On sentait tourner et (re)venir le vent, à mesure de cette présentation linéaire et fidèle au temps : et si tous nos raisonnements et repères, s'agissant de nos pères, étaient faux, selon une fausse route bien peu neutre ? On avait raison d'éloigner les « droits de l'homme ». Coquille particulièrement vide, ici. Car sinon, pourquoi (toujours) pas, aux Nations Unies, de *convention internationale* en ce domaine, comme pour les femmes et les enfants ? Autrement dit, pourquoi ne pas admettre donc que le temps à tous (et toutes – ou inversement) reprend non seulement les derniers cheveux et les facultés, mais les droits – avec la dignité, selon sa culture ? Et que même la veille s'avère inutile dès lors qu'irréremdiablement le temps perd – et vieillit – mal ? Que plus donc on vit (et progresse) et moins on part, et plus on perd, comme inversement moins on a vécu mieux c'est ? C'est trop déroutant ! Et (ou) donc aussi comment admettre, pour un Etat, en attendant, qu'il va falloir payer encore pour des prestations sociales, ou économiques ? C'est déjà impossible au niveau interne de chacun, au bord du dépôt de bilan : on imagine alors le concert des impuissants ! Face à la nature qu'on a encouragé à nous faire vieillir, tous comme un seul homme ! Alors, compte décidément tenu du temps et de son ordre, on se dit qu'on était peut-être hors sujet. Ou aveugle. Ou un peu jeune. Tels de vieux déracinés, sur le radeau de la méduse, en tout cas à la recherche on repart, comme on reperd. Et relit, et relie tout à l'envers.

33. Un vieillissement accéléré. Parce que c'est clair, très lentement et très sûrement, les Nations Unies observent, sciences en main, le phénomène depuis 1956, sous un angle froid et démographique, collectent et informent, sans autres commentaires que ce que les Chiffres ordonnent – la politique du nombre. On a de rapports beaucoup lus. Parce que c'est vous – et parce que c'est nous. On vieillit très vite, de plus en plus vite, à une vitesse qui s'accroît de l'accroissement même de son objet ! Les « personnes âgées », comme les femmes jadis (avant qu'on se rende compte, trop tard – enfin on les paye toujours moins cela dit, en général – que c'était une future majorité écrasante), ce n'est ni une minorité ni une catégorie – ou alors une nouvelle forme bien visible, comme les pauvres (une invasion, alors !) – comme la méthode des droits de l'homme, comme toute qualification, c'est

sans fin quand on y entre – comme tout raisonnement catégorique et court – comme les droits de l’homme ne se veulent pas être le luxe du droit international.

34. Un phénomène d’application égalitaire. Réflexion faite donc, le sujet ici, c’est non seulement un sujet qui nous concerne nous tous à terme (lequel, Dieu seul le sait) et dans l’absolu (et à chaque instant, pas qu’à chaque anniversaire gagné ou perdu), mais mieux encore : c’est *nous* ! Et immédiatement (on se voit soi dans le miroir), confondus jeunes ou vieux – ces derniers au moins vivent dans le présent. Sans doute pour cela qu’on recule tout et qu’en attendant on se comporte si mal : parce qu’on a si peur – du temps ! Mais pour cela aussi qu’on se réfère au droit international ici : moins parce qu’y sont logés les principes protecteurs des plus faibles (alors on saute l’échelon étatique pour y mieux revenir), que parce que la question même est d’ordre mondial (par-delà les nations, l’humanité), par sa source, son échelle, ses implications. Et ses solutions peut-être – en tout cas à chercher là. Ainsi la vieillesse nous concerne-t-elle tous, ou chacun, *individuellement* (parce que dans le meilleur dans le cas on sera vieux un jour), mais aussi *collectivement* dans la mesure mondiale et universelle du *vieillissement* même en tant qu’inéluctable (et désormais exponentiellement rapide) *processus*. Le temps décidément ressemble à l’eau : on s’en méfie autant qu’il apaise, et rien ne l’arrête – vraiment. La population mondiale grandit et vieillit à la fois.

35. Quelques chiffres tragiques dans toutes ces tristes lettres (et maux) – et sans renier plus qu’eux toutes celles de la première partie de cet exposé en temps réel, mais pour les illustrer : entre 2006 et 2050, les plus de 60 ans auront triplé, passant de 650 millions de personnes (11 % de la population mondiale) à 2 milliards d’individus (22 %). En France, déjà 20 % de plus de 60 ans – ce n’est pas vieux certes et le sera par la force des choses de moins en moins avec le temps. C’était 5 % en 1962, 7 % en 1990 : le rythme même de la progression même fait peur. Et il est accélère à son rythme qui l’entraîne – et nous entraîne. Et il est irréversible. Nous dit-on. C’est irrémédiable ! En se lamentant on tiendrait presque pour acquis que vivre plus longtemps et mieux, même cela soit (en soi ?) une mauvaise nouvelle ! Et le progrès prometteur du pire ! Forcément ! En soi l’abus de tout bien ramène à son mal ou à son néant initial et nucléaire c’est vrai, on s’en souvient encore.

Alors au rythme actuel (projetons-nous), une personne sur 3 aura plus de 60 ans en 2050. C’est demain. Parmi ces gens en pleine expansion, surtout (la nature est si malicieuse) dans les zones du monde les moins développées (terrain doublement privilégié donc de l’inversion fatale des courbes et chiffres instructifs), les plus de 80 ans ont (logiquement, plus on monte plus vite encore on va) la croissance la plus effroyablement rapide avec près de 3 % par an. Croissance médiane aussi rapide que celle des pays « en développement » d’ailleurs. C’est le « moyen » entre les deux extrêmes la « réalité » en perdition, toujours, celle qui trinque la première, se rétrécit le plus, la « classe moyenne » condamnée, engloutie par encadrement, entre ses deux extrêmes et en partant de la fin : un cinquième de la population mondiale en 2050 – contre 12 % actuellement. 54 % de ces personnes âgées seront en Asie. L’Europe juste après (ou derrière) avec 24 %.

36. Une première. Ce vieillissement accéléré, c’est inédit dans toute l’histoire de l’humanité. Autant que relativement encore discret pour le moment : la courbe ascendante des plus de 60 ans a croisé la courbe descendante des moins de 15 ans, et depuis 1998 le flux s’est inversé dans les pays développés, de manière inaperçue autant qu’irréversible – comme l’eau s’infiltré – cela rappelle quelque chose de planétaire aussi, de mondial par essence (sans plomb) – même l’immigration ne suffira de toute façon plus, le phénomène étant mondial par essence – on peut donc continuer à se renier en attendant – immigrés et étrangers mêlés, pour l’occasion et pour la peine. Cela dit, et première pour première, il est établi aussi que le dynamisme démographique de l’Afrique subsaharienne, qui rajeunit avec le temps, couplé à son urbanisation au rythme inédit aussi, ne peut pas,

dans un contexte mondialisé (et papillonnant), être sans effet au Nord. Elle derrière, eux devant. Les extrêmes se rejoignent dans un monde rond, « global » et globalement peu planifiant – alors qu'on voyait tout venir ou le pouvait. Après coup, tout est toujours rétroactivement prévisible. S'attendre et s'adapter sont encore deux choses différentes, sur un autre plan. Nord et Sud mêlés, à la vitesse de croisière atteinte et dépassée, avec la faiblesse relative du taux de fertilité passé sous le seuil de renouvellement, la population mondiale va croître encore jusqu'au point de déclin. Après l'éclatement des Empires, la mort de leurs idées, vient le déclin de leur peuple – sous l'apparente croissance quantitative, sur le papier.

La concentration prélude du néant ? Nous le croyons – mais vous n'êtes pas obligés de me croire. Préparant ou accompagnant la mort de la planète bleue – pétrole – (vieille planète et vieux continent) peut-être ? On verra (ou pas, plutôt). A moins que ce soit la peur même qui tue ? Comme toujours. C'est écrit dans Les Livres. En latin. Pour l'Union européenne par exemple, le basculement est pour 2025, c'est hier : 458 millions d'habitants en 2005, 469 en 2025, puis on retombe à 468 en 2030, et on redescend et de plus en plus vite – sauf élargissement nouveau des frontières, et dévaluations supplémentaires. Là-dessus, si l'on cible les actifs 15-64 ans, l'Union en aura perdu 20 millions entre 2005 et 2030. On comprend mieux les chiffres cités plus haut des 65-74 ans. Bas taux (ivre du temps) de fécondité, allongement de l'espérance de vie en bonne santé, recul de l'âge de la retraite : on ne voit déjà plus la « personne âgée » sous le même angle. Pas si faible tout compte fait, comme partie ! On comprend qu'elle fasse peur. Mais autrement.

37. Discriminations ? Et déjà, sachant cela, comment parler encore de « *discrimination* » dès lors qu'on sait déjà (le processus est lancé et les projections de la Division de la population des Nations Unies depuis 1956 se sont avérées déjà, le meilleur pour le pire) que d'ici 2050 les personnes âgées seront plus nombreuses que les jeunes et les actifs – mais les vivants toujours moins nombreux que les morts ? C'est comme (la vulgarité en moins) parler de « Seniors » quand on veut embrasser les consommateurs parmi les vieux (l'idée vint sûrement de la SNCF et de sa célèbre carte), évoquer dans un doux parfum mêlé ou pot-pourri d'argent pouvoir d'achat, produits bancaires, épargne et travail. Comme l'« âge » est relatif. Et le temps absolu.

La « non-discrimination » en effet, c'est un peu l'autre face, cachée, négative, jumeau à défaut, d'une égalité idéale (surtout quand la nature elle-même, qu'elle prétend rétablir, n'a rien d'égal et tout de hasardeux ou déterminé – le temps discrimine en passant, et aiguise ou exacerbe les inégalités de Dame Nature – sûrement une femme en effet – sous l'apparence correctrice), pas plus d'ailleurs qu'un mécanisme rectificatif quand l'égalité même n'est plus fondée sur les critères du droit à l'indifférence et ne représente plus une valeur absolue. Cette « non-discrimination » devenue à son tour dogme aveugle et absolu redevient alors d'abord un instrument régulateur, rééquilibrant, un moyen de remettre la pendule (la grande) à l'heure. Solutions différentes à situations différentes : tout est dans l'appréciation (judiciaire) de l'adaptation (la vieille dialectique d'Aristote entre discrimination et sélection, discrimination et distinction), elle-même fondée sur des critères de distinction, pour que tout bouge à la fois, et que le mouvement annule le mouvement, le mal par le mal – pour le bien, bien sûr. La discrimination annule la discrimination comme l'abus rectifie l'abus : on poursuit une image, mais pour de bon on discrimine – à l'envers.

On est dans la « discrimination indirecte ». Application différenciée à situation différenciable. Continuer à appliquer formellement la même règle sans tenir compte de la situation, sans adaptation aveuglément, totalement le même traitement à tous, nie la possibilité pour la nature même d'être inégale de fait ! Et perpétue alors l'abus et l'aiguise ! Le droit alors rectifie l'égalité décrétée. Sérieusement pourrait-on autrement considérer l'âge et le handicap comme un atout ou une

compétence ? C'est la répétition qui tue et elle inversement qui sauve. Priorité aux visibles, c'est raciste aussi, en soi et par nature, dans une société qui se voudrait concurrentielle ou authentiquement libérale, l'autre pendant de la discrimination qu'on combat.

38. La « **discrimination positive** », c'est ainsi la dernière fantaisie qu'a trouvée l'Etat consciencieux pour rattraper rétroactivement l'abus fait de sa loi, comme s'il était entré dans ses prévisions – un peu comme on récupère les problèmes planétaires. Par exemple on va considérer, pour rectifier par l'âge l'inégalité induite par le chômage, que des différences de traitement fondées sur l'âge ne constituent pas une discrimination lorsque elles sont objectivement et raisonnablement justifiées par un objectif légitime, avec des moyens appropriés et nécessaires (art. 3 de la loi française du 16 nov. 2001 sur la lutte contre les discriminations). La différence de traitement pour rétablir l'égalité, il fallait y penser à cela aussi – on est parfois génial malgré soi.

D'autant que cela permet aussi à la norme sociale dominante, dont est issue la manière de juger ses abus, de se reproduire par assimilation, avec toutes les apparences du contraire. Peut-on dire, redire et maintenir dans (toutes) ces conditions que les personnes « âgées » sont discriminées ? Pour cette raison de l'âge, veut-on dire ? Et d'ailleurs peut-on dire même que les personnes âgées forment une « catégorie » ? Et ainsi faire d'un état, passer par essence, un *statut* ?⁵

« Vieux » (ou pire, sans sens, « âgé »), c'est *nous tous*, un jour ou l'autre (au mieux – ou peut-être une nuit), et on n'y passe qu'une fois – le temps passe par nous, sur nous, la vie passe comme un souffle, on ne la joue *a priori* qu'une fois, comme on n'essaye qu'une fois la mort selon Montaigne. Nul ne repasse par sa jeunesse : un principe et sa limite, un regret et une menace en forme d'annonce. La peur du temps, du Passage et repassage, noyau aussi de toutes les (nouvelles) revendications et de tous les (nouveaux) mépris (par « nouveauté » on entend surtout « renouvellement ») : qui a déjà été servi ne doit pas se plaindre ni ravoir, repasser ou se resservir, ou l'être, et est sans le dire juste toléré – comme le dernier entré dans le bus se révélera aussi souvent le plus redoutablement zélé envers les nouveaux candidats à l'entrée.

39. Un problème insaisissable. Vus ainsi, les « droits de la personne âgée », c'est juste une question de temps (et c'est maintenant), et de point de vue, juste le temps de vivre, c'est tout, en soi cela n'a pas de sens, ni de substance. C'est du vent et du temps, cela aussi fait « psshitt ». A moins qu'elle ait, cette personne, par le temps décidément tout perdu et qu'il faille tout reconstituer. On ne peut pas le croire. Comme on a honte de devoir dire que la personne « âgée » « demeure » ou « reste » une « personne » (« malgré » désormais le temps passé à l'être donc) et qu'elle a tous les droits reconnus à la personne, hors-cas de discrimination.

C'est idiot ! Les droits sont les mêmes dans les textes, une fois pour toutes, c'est à la rigueur l'accès qui est gêné – toute sa vie on a eu, faudrait-il attendre d'être vieux pour devoir tout ravoir ? Ces droits (et temps) perdus, elles y avaient accès, les « vieilles gens » (les gens passent), avant d'atteindre cet état de vieillesse, cet intolérable seuil qu'on qualifie sans le voir, passant (pas sans souci) : c'est notre responsabilité ou devoir à nous, immédiatement, plus que leur droit à eux, plus tard, que de leur assurer le maintien de l'accès à ce que leur humanité (éprouvée) leur donne de droits. Comme on répond dès aujourd'hui (nos devoirs actuels) des « droits » des « générations futures » (quand on voit comme déjà elles-mêmes se traitent !), comme en termes d'environnement – où l'homme, après l'avoir toute prise, chercherait dit-on dans cet univers qu'il a bousculé sa « place ». Comme on se sent aussi, à défaut de reconnaître des « droits » aux meubles, certains devoirs (*nos*

⁵ Sur cette question en général, Y. Attal-Galy, *Droits de l'homme et catégories d'individus*, LGDJ, 2003.

devoirs) envers les animaux, aujourd'hui. Comme décidément les temps se croisent ! Sans se croiser toutefois.

Où comment l'on revient à l'histoire, encore, toujours. Dans une répétition de l'immédiat qui remplace la perpétuité, et fait office, ou image. Notre « dignité » d'abord. La « dignité » : ces droits qu'on défend au-delà de la volonté de l'individu comme nous concernant nous tout autant par l'humanité qu'on porte aussi, et dont l'individu concerné ne peut donc pas non plus se défaire sans atteindre la nôtre. Même en admettant la/une possibilité des personnes âgées comme catégorie et comme catégorie discriminée (seul le temps sépare le discriminant du discriminé – changement de camp c'est tout), si « discrimination » il y a, elle ne peut venir que de notre propre peur aussi. Pure peur. Toujours !

Après tout, nous sommes tous (à partir d'un âge certain) d'anciens jeunes (ou de vieux enfants façon Saint-Ex – et s'en souvient – éventuellement jeunes depuis 80 ans ou plus parfois), mais pas nécessairement de futurs vieux – et si on l'est, on le sera de plus en plus longtemps. Et même, si l'on et si la vie part de la mort comme compte à rebours d'une vie qu'on déroule, la vieillesse est peut-être le premier âge. Et alors en effet tout recommence en alternance façon *2001 – L'Odyssée du temps*. En tout cas on tourne, sur cette vieille Terre, autour du Soleil. Cela n'a pas été remis en cause encore. L'espace tourne et le temps vieillit. Et nous qui passons. Et eux, là, ces vieux (le terme même est péjoratif en soi comme l'abus poison en soi, insultant même en préfixe – la peur des mots tue, et réserve aux victimes de l'Histoire l'usage de leur qualification), nous renvoient notre future image, mais seulement possible. On ne les désigne plus vraiment, c'est mauvais signe.

A l'instar des anciens « mendiants » (toujours orgueilleux, vestiges d'un autre siècle), promus « sans domicile fixe » (tous d'anciens miséreux de haute lignée, absorbant la classe moyenne), comme les « malentendants » (toujours sourds – les autres toujours aveugles et/ou monstrueux), comme les « pauvres » - désormais presque tous travailleurs. Ainsi les périphrases infiniment riches, et creuses à mesure que leur nombre croît et prolifère, comme autant de signes d'une société violente et comme naturellement abusive, comme autant de dangers profonds et de peurs qui nous dénoncent et précipitent dans le vide avant d'être (croit-on) par tout cela rattrapé, qui bouscule et concentre les cycles jusqu'à la fin des temps, chacun pour relancer l'autre l'annulant en réalité, qui inégalise pour les besoins de son discours égalitaire, culpabilise en même temps qu'elle déresponsabilise. Les vieux : plus ils s'éloignent de nous (ou on plus on s'éloigne d'eux) moins ils nous ressemblent, moins ils nous ressemblent et plus on doit les mettre à part. Plus ils nous font peur (la peur de perdre, la peur de ne plus – pouvoir), plus on doit vouloir les rejeter. Mais on va vers eux, dans un décalage qu'on ne fait que déplacer mais qui reste stable comme un intervalle. Un nombre d'or. Un âge d'or ?

40. Reproductions. Dans ce monde où chacun veut laisser sa trace (l'humanité aura laissé la sienne sur sa planète, comme un grand trou), les personnes âgées, qu'on torture de nos yeux déviés et qu'on enterre du regard avant le départ (leur temps doit passer bien lentement), à l'âge de grâce, aux portes de la mort (l'âge y prépare), se voient par les autres, avec un regard qui lui ne vieillit pas – plus que l'âme. Un regard qui se voit dépendre, rejetés au rang de miettes, devoir terminer le chemin sans perspective (à part l'infini – la vie finit mal en général) et sans affect (même plus, pour nous déjà, d'espoir de retraites, on sera déjà mort sans passer par la case vieillesse), avec une séduction qui elle aussi s'est émoussée, on l'a lentement constaté avec une conscience intacte, les brimades des plus jeunes (avoir tant attendu pour cela), mais en laissant au mieux (aux vieux) ou au pire (avec la conscience) les souvenirs qui raccrochent et retiennent encore. Le (bon vieux) temps assassin, après avoir élevé, éloigné, isole, enferme, dégrade, avant d'enfin tuer. Mais après leur mort, le temps aussi

les vengera. Le temps venge, en donnant aux vieux un jour toute la place. Si l'on persiste, nous les actifs, à ne plus se reproduire – autrement qu'en avatars.

41. Encombres spéciaux. D'ores et déjà d'un point de vue « international » ce sont donc bel et bien plutôt (gare aux fausses routes) des problèmes d'encombrement, démographique s'agissant de la population en général, dans le travail s'agissant des actifs, qui déjà virtuellement se posent. Et qu'annonçait la subite bousculade des textes internationaux – si jeunes – délicate opération sur un sujet si vieux. Surtout que si l'on affine encore, on se rend compte avec effroi que le rythme se subdivise avec vice selon les régions du monde et l'état de leur développement. On y revient à répétition – à dessein.

Dans l'accélération du vieillissement, *les pays en développement* sont en effet encore (bien) plus rapides que nous autres du Nord : ils auront donc aussi moins de temps pour s'y adapter d'avance. Il a fallu en France 115 ans de 1865 à 1980 pour que la population âgée passe de 7 à 17 %. En Chine il va suffire de 20 ans, de 2007 à 2027, pour qu'elle passe de 10 à 20 %. Trois quarts des décès seront liés à l'âge d'ici 2020. De quoi aiguïser encore le fossé (c'est un gouffre, ce sont bien deux Mondes) Nord-Sud : les pays riches sont devenus riches avant de devenir vieux, les pays en développement à coup sûr seront vieux avant que d'être devenus riches. Le pays le plus jeune en 2050 sera le Niger (le Yémen aujourd'hui) et le plus vieux l'Espagne (le Japon aujourd'hui) – cela fait peur aux bourses. En attendant, le niveau d'eau continue à monter aussi – un naufrage, c'était donc vrai.

Autre affinement ou sous-distinction dissociée, que le vieillissement généralisé aiguïse et accélère aveuglement, en poursuivant tout droit un mouvement engagé : *la féminisation du vieillissement*. Les femmes persistant à vouloir rester plus longtemps sur Terre, leur part dans la proportion grandissante des personnes âgées croît aussi. Alors, en gros, voici le tableau : veuves, n'ayant plus leurs enfants au foyer, ayant pu devenir âgées sans avoir « travaillé » le cas échéant. Sur qui (sur quoi) compteront-elles pour survivre ? Féminisation du vieillissement et paupérisation vont mécaniquement de pair. Alors que naturellement les femmes *protègent*, comme les personnes âgées dans les conflits, comme les défenseurs des droits de l'homme que l'on tue les premiers, et qu'elles sont dans le premier cercle de cette « solidarité entre générations » à laquelle on appelle, et le premier rouage de la transmission aussi. Voici donc en négatif d'abord se dessiner un futur nouveau « groupe vulnérable » déjà en voie de non-disparition – naturelle et mécanique.

42. Dès lors qu'on ne parle plus même ici de discrimination(s) mais en réalité de **développement** (« épanouissement personnel tout au long de la vie », comme on dit avec une pudeur extrême entre Genève et New York aux Nations Unies), rien là-dessus dans les conventions internationales classiques. La conscience des Etats, on en trouve la trace dans les « programmes d'action » bien plutôt, Nairobi en 1985, Beijing en 1995. Dans des textes régionaux relatifs (il ne faut pas leur dire) aux « droits de l'homme » issus surtout de cultures différentes aussi : article 18 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, Déclaration des devoirs fondamentaux des peuples et des Etats asiatiques ou encore Charte arabe – pour donner mission particulière à l'Etat de protéger la famille, la maternité, l'enfance et la vieillesse. On avance. *Idem* pour la **ruralisation** du vieillissement : les jeunes adultes migrent dans les villes – et éventuellement y reviennent une fois quitté le monde du travail. Etc.

43. Un phénomène d'implication violemment inégalitaire. Ainsi la vieillesse, qui nous concerne donc tous (nous en sommes là), emporte-t-elle dans son mouvement, le sillage fou du temps, une accélération inédite de toutes les naturelles inégalités, que le droit commun dépassé n'aura de toute façon ni les moyens, ni le temps (ni la volonté) de « corriger », ni l'eu de le digérer. On pouvait

croire que le temps égaliserait, en nous rendant *tous* plus vieux, noirs et blancs mêlés, jusqu'au bout, et ainsi uniformiserait à la masse en tassant jusqu'aux catégories transversales précédentes elles-mêmes, en défaisant en quelque sorte les catégories fil à fil. Or après vérification et nouvelle répétition du temps, certes il nous rend (tous) plus vieux, mais ce faisant aussi il *nous* éloigne, isole et sépare – y compris les uns des autres, et chacun de ses joies et peines mêlées. En taillant sa route implacable comme une répétition, il creuse nos sillons. Et comme des rides fait ressortir tout ce qui déjà nous distinguait, et qu'on croyait pouvoir masquer, par compensations.

44. Alors de tout cela les conséquences, humaines, sociales, sont vertigineuses à leur tour et repoussent par projections nouvelles **les frontières de l'humanité** même : c'est facile à voir si on voit bien (et avec une bonne lunette), c'est le visage du monde qui se transforme sous nos yeux en retard et nos regards croisés, avec déjà des répercussions sur nos vies à tous – aussi bien le droit est dans la vie. Tous les aspects de la vie humaine sont concernés : schémas familiaux (on retrouve la coexistence de plusieurs générations dont éventuellement plusieurs inactives), modes de vie, épargne, investissement, tourisme, pouvoir d'achat, surendettement, fiscalité, transferts, services à la personne, chômage, soins, croissance économique, tout va devoir bouger – en général, quand on constate, c'est devenu irréversible – alors éventuellement on nie – l'information est une arme. Et le débat, pluridisciplinaire par essence, vient à son heure. Le taux de natalité, c'est l'étau de la fatalité. L'avenir du monde, dont le monde se fiche plus que jamais (pour cela même qu'à vue d'œil il verdit), se joue ici ! Du fait même de *notre* vieillissement si rapide. « *Les personnes âgées et le (ou dans) le droit international* » ?

C'est la prise d'âge même qui concerne et regarde le monde entier bien plutôt ! Les chiffres sont têtus et bavards autant que la mécanique implacable et la spirale engagée dans son cycle irréversible jusqu'à sa fin provisoire : de plus en plus de personnes âgées qui peuvent le rester de plus en plus longtemps et (c'est cela la nouveauté) sans se hâter de mourir (la plage s'étend ainsi) et de moins en moins de jeunes et qui entrent de plus en plus tard au travail tout en étant de plus en plus vite mûrs donc aptes, cela ne peut pas économiquement vouloir dire de moins en moins d'actifs alors que simultanément il n'y en a (déjà) plus assez (d'actifs) pour payer les retraites ! Il va falloir reconstruire, réinventer même le système, changer tout, réfléchir à nous, autrement s'éduquer, créer, se créer, s'inventer de nouvelles formes économiques propres à nous donner en quelque sorte les moyens de continuer à vieillir. Etre vieux, un nouveau métier ? Un jeune métier.

C'est un défi. A nous de nous en trouver les moyens d'adapter nos modèles à ce que notre science nous autorise ou permet. Car *la place* occupée par ces personnes à la définition aussi mouvante sera prépondérante, et tout devra suivre – ou mourir : jusque dans la vie politique, la représentation parlementaire. Accompagner cela est un défi en soi, les termes de dépendance ne seront plus tenables, ou alors dans l'autre sens. Cela ne l'est déjà plus dès lors que c'est la peur (du nombre aussi, et la peur du temps) qui fait agir ceux qui maltraitent, et ne veulent pas voir. Absurde aussi (sauf pour un rêve douteux d'uniformité illusoire) – pour cela que sous cet angle on ne trouvait d'abord rien à dire de convaincant – de vouloir égaliser ce que la nature même ignore au départ : l'égalité devant le temps et l'âge. L'égalité devant la discrimination, bien plutôt.

45. Une relativité absolue. Alors en même temps que nos mots ce sont les seuils qui peut-être bougeront (retarder la vieillesse, demain toujours demain – après tout), en jouant sur les chiffres puis sur les lettres, on dira peut-être dans 25 ans qu'après 60 ans on n'est toujours pas âgé. C'est notre regard (les yeux dans les vieux) qui changera. Le vieillissement ne fait que commencer. Et c'est sectorisé : dans le monde du travail (celui des Seniors – malades qui s'ignorent ?), on peut être vieux à 50 ans, ou 55, ou 60. Ou 40. Et au fait, pour en être juge – international ? Après tout pour les gens de 20

ans (ou 15 ans plutôt) d'aujourd'hui (et c'était naturellement pire hier, selon une ellipse inversée), qui vivent pire que leur grand-père sans le savoir – en cherchant juste dans l'instant et comme un seul homme (bien uniforme) l'image du « vintage » sans le statut (déjà dépassée l'image du père, il faut remonter encore !) –, alors que la génération d'avant vivait elle au moins en son temps, tous les plus de 30 ans (qui peuvent connaître) sont des vieux en puissance, masse informe toutes nuances confondues – le temps c'est relatif – parole de trentenaire finissant.

Plus on est jeune plus on a des échelles courtes et serrées – et au passage se donne à soi-même, ou se dit immédiatement se donner fort peu, en temps. Mais en vieillissant on repousse à son tour. Plus on a plus on doit avoir, et s'accroche pour tout retenir à commencer par le temps, une fois atteint ce qu'on annonçait trop jeune comme son seuil de décompte (il faut aller bien pour annoncer pouvoir supporter le mal), le premier surpris d'y survivre par malchance ou ingratitude d'une vie pas toujours romantique de son vivant, et donc plus on reste plus on doit se renier. Sauf une fois atteint vraiment le dernier âge. C'est bel et bien là que la grande régulation s'opère, de par en par en même temps qu'on reste on recule la barre déclarée de sa propre vieillesse assumée. Jusqu'à l'atteindre et se taire. Voilà tout ce qu'ont en commun ces anciens jeunes qui se croyaient uniques en passant par là où des milliards d'autres sont passés. On est tous, chacun, le vieux de quelqu'un.

Et d'ailleurs, avec le recul du temps, les trentenaires des années 1960, vus aujourd'hui sur pellicule, nous paraissent au minimum comme des quinquas actuels, puisque de fait on vivait alors moins longtemps et remplissait plus densément le temps – la dimension en plus, nos mythes sont en quelque sorte devenus plus jeunes que nous spectateurs à temps constant – le recul du temps aidant. La nature seule s'ordonne et rétroactivement s'adapte. De fait étaient-ils, forts inconsciemment mais collectivement d'une moindre espérance de vie (l'inverse de nos « jeunes » actuels donc), plus vite prêts, plus vite mûrs, dans l'absolu plus aptes à âge constant que leurs suivants. Avant l'allongement de la durée des études, qui enferme plus longtemps dans l'enfance et retient le temps, on était plus mûr à âge constant. Le résultat est le même, par un chemin différent, tout se tasse, tout bouge à la fois mais les intervalles sont les mêmes. Si les vieux le sont de plus en plus longtemps, au point de devoir reculer l'âge officiel de l'être, les jeunes qui les suivent et imitent sont eux au fil des décennies et symétriquement, comme télécommandés par la vérité démographique qui nous dépasse, de plus en plus mûrs de plus en plus tôt, tout en rentrant par la force des choses de plus en plus tard (le marché est saturé et l'embouteillage est dense – pour un travail moindre) dans la vie hâtive. Là encore d'ailleurs les mots trahissent avec une confondante transparence : on est jeune, puis « encore jeune » (« jeune homme » puis « homme jeune » respectivement), puis « toujours jeune » - comme est « encore » puis « toujours » belle une femme le cas échéant – avant de le devenir définitivement une fois perdue. Quand le point de non retour passe derrière soi, on s'entend dire qu'on « ne fait pas son âge ». C'est dit. Tout cela à part, le génie, lui, quand il doit exister, n'attend pas le nombre des ans, en général : Rimbaud prenait sa retraite (des vers) à 20 ans et Mozart ne fut jamais vieux. Mais c'est vrai qu'en général aussi, la maturité frappait plus tôt jadis.

46. Où sont les jeunes ? Pas au Nord du monde en tout cas, on le sait. Mais au fond et à très court terme, dans les pays en développement, c'est surtout la baisse mécanique inversée du *nombre de jeunes*, là où on compterait encore le plus sur eux, en Asie ou en Amérique latine, qui déjà va poser problème, et vite, puisque là sans recul possible et temps pour cela on table, tous, sur la jeunesse. Or cela aussi aura en soi des conséquences géopolitiques d'ampleur, tandis que nous vieillirons – même sans vieillir, même immobiles. Même « actif », ou *light*, ou autre, le vieillissement rural, comment se combinera-t-il avec le développement durable ? Peut-être pas si mal après tout, avec la dégradation concomitante de l'environnement à la vitesse du tgv aussi – grande ligne, mais sans retard. Mais... et

les inégalités, la pauvreté, la santé, et les nouvelles discriminations aiguës à leur tour par ce phénomène général mais injustement réparti par la nature incontrôlable ?

Contrôler le temps (qui rend plus vieux si on le laisse faire) et voler, c'était les deux plus vieux rêves de l'homme. Les vieux nous montrent notre échec dans cette entreprise d'arrêt du temps. Et nous le volent. On peut bien leur gâcher un peu ! Et puis on dit qu'on vieillira sans devenir vieux. Mais avec un quart de la population mondiale en ville en 2050, *quid* de l'habitat ? L'accroissement de l'Europe est naturel, mais la belle se remplit d'un contenu négatif, d'air et de vent contraire, qui l'emmène (nous emmène) au déficit chronique (et lentement elle aussi se vend et se vide en se remplissant de vent et formellement de doit-être), aussi sûrement que le temps tue – et la vie tue. Le déclin relatif de la population en âge de travailler, soit accompagnera la mort des retraites (mais qui produira ?), soit repoussera l'âge du travail et du même coup l'âge de l'âge (mais qui se reposera ?) – on a toute la mort pour cela paraît-il – et la vie pour s'y habituer ou s'y faire. En attendant, on va (droit) dans le mûr. En attendant, avec une courbe de mortalité que la natalité ne pourra de toute façon plus rattraper, *a fortiori* absorber, une courbe qui va plus vite que ce qu'on produit de richesse, et qui n'est pas, elle, politiquement contrôlable (du moins ne le dit-on pas), on meurt à crédit. Nos enfants feront payer aux leurs la masse des failles, la pression explosive sur les finances publiques, le délire des monnaies, et le cortège des discriminations aiguës et exacerbées. Comme devenues folles. Les compteurs exploseront. Le discours nouveau sur les « droits de l'homme » avec, emporté par le fond – et les formes surtout.

47. Une troisième guerre mondiale démographique ? Heureusement, des scientifiques travaillent sur l'immortalité, c'est rassurant – autant que la téléportation, formel progrès. Heureusement aussi, les enfants qui naissent aujourd'hui sont d'ores et déjà programmés (l'enfance, « berceau de la longévité ») pour vivre au minimum centenaires. Quelle chance ont-ils ! Mais *quid* encore de notre génération médiane – entre celle du papy-boom et celle des bébés nés dans le BlackBerry ? Qui sous les apparences contraires aura globalement perdu en liberté (eux au moins auront pu mesurer l'évolution), avec des petites libertés explosées par-ci par-là – la « phrase » la plus prononcée sur les téléphones sans « fil » : « *t'es où ?* » ? Le « gratuit » n'existe pas, quelqu'un doit payer, on déplace c'est tout : quels sont donc les *nouveaux* « fils » ? Un autre tabou ici, celui, hautement transgressif, du progrès qui régresse. A l'âge des regrets.

Ce progrès qui par cycle ne ramène encore et toujours, perpétuellement, qu'au premier âge, celui, tant regretté dès lors qu'on le quitte et ne se souvient que de son absence, de la barbarie perpétuellement et par soi-même renouvelée. On croit bouger, mais ce mouvement même assure notre global immobilisme, à force d'avancées et de retours qui s'anéantissent mutuellement, sans fin. Car même ces nouveaux enfants OGM éligibles au centennariat (plus on considère un âge élevé plus la progression va vite et la courbe est raide), ces futurs centenaires donc, en image virtuelle, plus nombreux que les actuels, après tout eux aussi qu'en sait-on au juste pour le moment ? A part des projections tablant sur des irréversibilités ? Les études portent sur les cas précédents, avec un décalage constant (comme l'impôt), et ne valent pour le présent et l'avenir que par déductions savantes et aléatoires, à chaque étape un nouveau risque, encadrements et autres projections. Et il faut du *temps* pour mener ces études, et du recul tout autant. Du temps et du recul indispensables aussi pour mesurer avec certitude les effets sanitaires de pratiques qu'on se sera d'abord dans le doute appropriées durant des lustres. Avec « précaution », aura-t-on dit – avec précaution aussi. Dans le doute tout est possible. Pour le pire comme le meilleur – relatif.

Alors, encore une fois (la dernière), les bébés actuels, futurs centenaires ? Oui, sauf contordre, quand eux-mêmes devenus adultes (peut-être) découvriront stupéfaits par exemple que les ondes

croisées où ils sont nés, un ordinateur dans la tête, une souris à la main, un portable à l'oreille gauche, un *ipod* à l'oreille droite, tout cela combiné à une alimentation décontrôlée et à quelques abus prématurés aussi et sans plaisir ni désir, le tout précipité comme une vérification immédiate (consommer de quoi se consoler, alcool, tabac, produits divers, comme leurs grand-mères mais tout plus vite et plus tôt, pour le résultat plus que pour la jouissance du chemin, tout tout-de-suite, on prépare le néant (et là aussi on singe les aînés), en se croyant libre et surpuissant, et se remplit de vide, la satisfaction passant devant l'envie), ayant au passage non seulement bradé – aux chiens – (et bridé) immédiatement (pour quelque immédiate image de reproduction vérifiable) leur liberté (comme déjà ils disent se priver de temps pour rester et demeurer « jeunes » selon eux) et leur (et nos) sens et seuil de la liberté et de leur (notre) dignité, sont autant d'assurances d'une vie bien remplie (en tout cas très remplie) mais courte. Et au total assez creuse – puisque l'essentiel n'aura pas été le fond, ni le résultat (on n'aura pas le temps), mais de pouvoir, ou d'avoir pu. Et de l'avoir vérifié. D'en avoir eu les moyens, le budget et le temps. Le contenu dans tout cela, c'est littéralement secondaire. Non seulement les jeunes s'accordent peu de temps (disent-ils) pour le rester, mais ils se privent en attendant de plaisir réel (sacrifié sur l'autel de son image) : en tuant leur temps et s'aliénant eux, c'est notre liberté qu'ils vendent – à crédit. Le niveau monte aussi vite que reculent les digues. Alors faute de renouvellement des jeunes, resteront les vieux et leur crépuscule, à l'aube de la nuit, mais eux aussi dès lors, et naturellement même sans renouvellement. Ou plutôt, si les « jeunes » actuels, stressés et contraints par ces machines libératrices contre lesquelles ils n'auront pas même songé se défendre, ne font pas de vieux os, ils laissent déjà aux futurs vieux le temps de partir avec l'assurance d'un non futur trop-plein. Avec le recul du temps, l'alternance se profile en astucieux vases-communicants. Ceux de l'histoire de l'humanité même peut-être ? Car si vivre c'est mourir, vieillir c'est soit retenir son enfance, soit courir vers elle. En boucle, on redevient perpétuellement l'enfant qu'on a été, là où tout fut programmé, écrit.

48. Et tout recommencer – autrement. Les scientifiques, toujours eux, ont découvert il y a quelque temps, pris dans la tourbe danoise, la trace d'un étrange type de sacrifice humain, sous la forme charnelle d'un corps de vieillard martyrisé : certaines sociétés anciennes, ou primitives ou sauvages, qu'on dit aujourd'hui volontiers « en harmonie avec Dame Nature » - aussi vrai qu'on aime bien parfois (que se fait-on donc continuellement payer ?) confondre morale primitive et retour au naturel⁶ -, avaient ainsi sans aucun doute coutume de supprimer purement les vieux que les familles ne pouvaient entretenir – ce n'est pas si « sauvage » après tout – surtout pour qui a connu le sanglant XXe siècle – enfin le XXIe ne commence pas si mal selon cette échelle. Après tout, comme par choix collectif et rationnel, on enterrait bien vivants les bébés les plus chétifs – l'intérêt général est une moyenne, et un autel. Les (autres) animaux s'en souviennent. Tout change et tout revient, là aussi et encore. Ce que nous faisons, ce que nous observons de ce qui se fera, autrement nous (l'humanité) l'avons, quelque part, déjà fait. Par exception à la règle du parricide puni comme tel, il arrivait ainsi qu'un certain sens de la respectueuse bienveillance même (ou l'inverse) imposât par tradition, après le crépuscule des vieux, au sens propre **le sacrifice des parents**.

C'était même partout répandu sinon la règle même semble-t-il parmi les tribus nomades de chasseurs, des Hottentots aux Iroquois, dans certaines tribus d'Amérique du Nord et du Brésil, chez certains insulaires des mers du Sud, dans certaines tribus australiennes, parmi certaines peuplades d'Afrique et d'Asie. Ce qui nous paraît « spartiate » était donc bien plus large et généreux que cela. En 1928 (déjà), le sociologue Westermarck témoigne ainsi (*L'origine et le développement des idées morales*) – on est aujourd'hui gêné et/ou coupablement amusé (c'est prescrit) comme à la vision du désormais

⁶ A. Laingui, « Le retour du bon sauvage », *Une certaine idée du droit – Mélanges offerts à André Decocq*, Litec, 2004, pp. 385 et s.

sec et brutal *Monde du silence* de Cousteau – que le même si ancien « respect » dû aux anciens (ils seraient aujourd’hui à peine jeunes, d’ailleurs – mais comme tout est si relatif !) comporte l’usage pour les enfants d’abandonner (à la faim) ou de tuer (sans torture préalable) les parents épuisés par la maladie ou le temps. « *Chez les Gallinoméros de Californie, quand le père n’est plus capable de se traîner faiblement jusqu’à la forêt pour y ramasser sa charge de bois ou y remplir son panier de glands, quand il n’est plus qu’un fardeau pour ses fils, il n’est pas rare de voir renverser le pauvre vieux, que l’on maintient ferme tandis qu’on lui place en travers de la gorge un bâton aux deux bouts duquel s’assoient deux de ses fils, jusqu’à ce que le vieillard ait cessé de respirer* ». Radical, et collectif ! Tout aussi raffinée, la coutume était aussi européenne jusqu’au Ve ou VI^e siècle. Pour les vieux parents, les Hérules employaient le bûcher. Une valeur sûre ! Dans un genre moins sobre peut-être mais plus conforme au folklore anglais, il y avait la mémorable tradition de la « Sainte Trique » : suspendue derrière la porte de l’Eglise, le fils pouvait aller chercher ladite trique pour célébrer dignement et avec panache (histoire de marquer le coup) le soixante-dixième anniversaire du père en l’assommant « *en tant que décrépité et ne servant plus à rien* ».

Tout cela partait d’une bonne intention, de ces bonnes intentions rétroactives dont on dit encore l’Enfer pavé (en fait c’est du goudron – et quelques plumes), et dont l’appréciation actuelle seule varie tant au fil des temps, autant que la volonté formelle même du supplicé à subir un tel sacrifice d’usage – car il est d’usage et admis que la chose était bien un contrat, et que le tué était le premier à demander à l’être – par ses proches, sans peur et sans reproche. Aux questions des ethnologues étonnés, les praticiens encore plus étonnés par la question faisaient valoir, sur le seul terrain de la morale et indépendamment de la considération de l’organisation matérielle de la survie des vaillants (et de la honte du guerrier impuissant), qu’eux-mêmes pouvaient trouver pour leur part cruel et inhumain (dirait-on aujourd’hui) de continuer à infliger à tous et déjà à qui demande la fin le long spectacle immobile de la décrépitude qui seule torture et du deuil qui de fait enterre vivant, sous une vallée de larmes inutiles et précipitées. L’humanité, c’est vraiment très relatif. Epargner à tous la culpabilité nouvelle (ou prévisible) de se sentir (si déjà on l’est) inutile, en revanche, l’argument se tient, et par tous temps.

Et même, certains termes des débats actuels et sans fin (et sans fond réel à vrai dire) sur « l’euthanasie » et sa demande (surtout sa demande) ne sont d’ailleurs guère si loin ni étrangers, et se retrouvent même dans le discours moderne si on le et si on se débarrasse des ellipses et périphrases gênées, parasites et finalement assez coupables qui l’encombrent et le pervertissent. Aux îles Fidji, la cérémonie des « souliers du mort » est même à cet égard particulièrement émouvante. Sa relation du moins. Dès lors qu’aucun intérêt matériel ne guidait les enfants, c’est en effet le cœur torturé et fendu que la piété filiale les poussait à opérer sur leurs pères comme à cœur ouvert : « *Le fils embrasse son père et le couvre de larmes tout en le préparant pour la tombe ; et il échange avec lui de touchants adieux tout en entassant la terre sur son corps vif* ». Parfois, dans le même esprit de service, le vieillard pouvait être tué dans le but de le manger. Autres temps, mais (même quelque peu réchauffés peut-être) mêmes lieux. D’une manière ou d’une autre, on y revient et malgré soi on répète, selon sa programmation collective et intime à la fois. Les cycles sont écrits dans la tourbe. En latin et en grec. Cela aussi tourne, en boucle(s). Et éternellement tourmente. Alors oui on recommence, tous azimuts. C’est certes un peu plus désordonné et moins franc que jadis, mollesse oblige. Mais sûrement cela se reproduit, avec fidélité. On reprend nos vieux à la maison, ou on les tue autrement, ou les fait tuer doucement mais sûrement aussi, par des gens de blanc vêtus, rassurants et posés, titulaires de hautes études et forts de grands diplômes qui dans l’urgence écrasent et laissent sans voix, dans un univers propre et aseptique, tout blanc, et feint au mieux de s’en émouvoir, avant quoi l’on aura pour ce prix cohabité pour le pire sous le même toit avec trois ou quatre générations comme autant de répliques de soi. Nos arrières grands-parents auront pendant plus d’un glorieux quart d’heure surfé eux aussi dans la toile, s’y débattant en s’y croyant (voulant, pouvant s’y croire) libres – jusqu’à y abuser à leur tour comme

naturellement. C'est tragique. Tout se transforme et s'interchange, rien ne change, on panique toujours si à 35 ans on n'a pas de conjoint stable à pouvoir tromper, ou (pour une femme surtout) d'enfant. Car toujours, pour l'essentiel et sur le principe, et plus que jamais, légèrement trompe qui peut. Le reste n'est que variations, perpétuelles.

49. Epilogue - provisoire. Tout recommence. Et vivre c'est mourir, en effet. Tout cela accompagnant la mort de l'histoire et des idées, et bientôt définitivement celle, emportée par le fond et les vents, d'une planète asphyxiée. Qui n'en peut plus de ce trop-plein de tout. Dont on la vide, irréversiblement aussi, dit-on toujours en même temps qu'on se remplit. La fin des temps, c'est le terreau des « droits de l'homme », jusqu'au bout la fin ramène au début. Alors nous, là, on n'a plus qu'à vivre, normalement, activement, c'est assez urgent. Et reprendre le temps - en voie de disparition aussi par sa marche. Eventuellement l'inverser. Déjà le temps de le prendre, pour en parler, de ce temps. Ce bon vieux temps. Sa marche devient alors seulement, une fois éclairée et démythifiée par l'analyse, les yeux bien ouverts, libérée d'une représentation bien pire que sa réalité propre, amusante, ludique, réjouissante - mais pas que belle. Dans l'instant. Pour soi, même. Et alors pour finir en beauté (de celle qui ose), ce voyage dans le temps par impressions, on pourra, un soir sur la Terre, quand donc vieillesse (re)pourra, sans nostalgie se souvenir (du temps - passé ensemble), d'une même voix, sur la même voie, par retour(s) en boucle(s), selon ce profond et roublard à la fois (comme il faut l'être) titre d'un Maigret, par Simenon (pas le meilleur pour le reste) : « *Quand j'étais vieux* ».

(...)

Jérôme Benzimra-Hazan